

Alors que le Département investit 230 M€ en 2026, poursuit un désendettement constant et refuse d'alourdir la fiscalité locale, l'État s'apprête à prélever 15 M€ sur son budget en 2026 — après déjà 7,2 M€ en 2025 via le dispositif de lissage conjoncturel (DILICO), un prélèvement imposé par l'État, sans compter les 117,8 M€ versés au titre de la péréquation.

Un hold-up institutionnel

Face à ce « hold-up institutionnel », comme l'a qualifié David Lisnard, Président de l'AMF, le Président des Alpes-Maritimes sort de sa réserve et porte une motion de rupture adoptée à l'unanimité par l'Assemblée départementale.

« Nous ne sommes pas la variable d'ajustement du déficit de l'État. Nous gérons en responsables, nous protégeons nos concitoyens, nous soutenons l'économie locale et Paris vide nos caisses pour payer sa propre dette. C'est inadmissible. La libre administration des collectivités n'est pas une faveur : c'est un droit constitutionnel. Et ce droit est bafoué chaque jour un peu plus. Nous demandons aujourd'hui l'arrêt immédiat de toutes les ponctions, le rétablissement de la clause de compétence générale, et une vraie décentralisation : pas celle des charges, mais celle des moyens, de la confiance et de la liberté d'agir. Les Alpes-Maritimes ne se laisseront plus traiter comme une tirelire qui finira par se vider»

Le Département, privé de tout levier fiscal — la taxe foncière bâtie lui ayant été retirée — a pourtant choisi de ne pas augmenter les droits de mutation en 2025, en soutien aux primo-accédants, aux professionnels de l'immobilier et à l'ensemble de la filière économique locale.

Les demandes de l'assemblée départementale

Dans les crises, Covid, tempête Alex, le Département a toujours été le premier sur le terrain, aux côtés des communes, des pompiers, des familles et des entreprises. Aujourd'hui, ce tandem indispensable entre communes et Département est menacé par une logique jacobine qui sacrifie les territoires au profit d'une centralisation dysfonctionnelle.

L'Assemblée départementale exige donc l'arrêt immédiat du DILICO et de toute autre ponction forcée ; le rétablissement de la clause de compétence générale, supprimée en 2015 et la reconnaissance pleine et entière du rôle des départements comme garants de la cohésion républicaine. Parce que gouverner, ce n'est pas ponctionner, c'est responsabiliser. Et les Alpes-Maritimes assument pleinement la leur.

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité